Secrétariat du Grand Conseil

QUE 1293

Question présentée par le député : M. François Baertschi

Date de dépôt : 8 mai 2020

Question écrite urgente Qui assure la formation dans le domaine de la santé ?

La crise sanitaire du Covid-19 a révélé certaines lacunes structurelles. La formation du personnel dans le domaine de la santé est apparue comme un enjeu central de la question, pour assurer un équilibre dans ces professions stratégiques, c'est pourquoi il est essentiel de savoir qui assure les formations dans le domaine de la santé. Les cliniques privées viennent d'obtenir des financements publics massifs suite à des décisions incompréhensibles du Tribunal fédéral, sous la pression du lobby de la santé; dès lors, assument-elles des tâches de formation essentielles ?

Mes questions sont les suivantes :

- Combien d'apprentis sont formés par les cliniques privées et combien de places de stage offrent-elles pour les professions médicales ?
- Combien d'apprentis sont formés par les HUG et l'IMAD et combien de places de stage offrent ces institutions?